

**NOM DE LA POLITIQUE :** Politique de prévention de l'exploitation et des abus sexuels (PEAS)

**APPROUVÉE PAR :** CPAC

**RESPONSABLE DE LA POLITIQUE:** Co-directeurs, Ressources humaines

**CATÉGORIE :** Ressources humaines

**APPROUVÉE :** le 15 avril 2019

**PROCHAINE RÉVISION :** avril 2022

## 1. INTRODUCTION

Le slogan de World Renew est basé sur Michée 6 : 8 et capte les valeurs et la motivation de notre travail : « pratiquer la justice, aimer la miséricorde et servir le Christ » dans tout ce que nous faisons. Chez World Renew, nous savons que notre monde et nous-mêmes sommes déchus et brisés, et que Dieu est en train de nous racheter et de nous changer de même que notre monde. Cette réalité définit notre approche de notre travail et les politiques que nous choisissons pour gouverner nos décisions. Éphésiens 5 : 8-11 résume cette perspective : « Autrefois vous étiez ténèbres, et maintenant vous êtes lumière dans le Seigneur. Marchez comme des enfants de lumière! Car le fruit de la lumière consiste en toute sorte de bonté, de justice et de vérité. Examinez ce qui est agréable au Seigneur; et ne prenez point part aux œuvres infructueuses des ténèbres, mais plutôt condamnez-les ».<sup>1</sup>

Ce passage nous montre que l'exploitation et les abus sexuels ne doivent jamais être dissimulés; ils doivent avant tout être empêchés au moyen de la bonté et de la droiture; quand on a des soupçons d'incidents sexuels, il faut rechercher la vérité; et lorsqu'ils se produisent, il faut les exposer et s'en occuper.

Par conséquent, World Renew s'engage fermement à promouvoir la sécurité, la dignité et le bien-être des bénéficiaires, des bénévoles et du personnel et, en particulier, nous nous engageons à prévenir l'exploitation et les abus sexuels et à adopter une approche de notre travail axée sur le survivant. Faisant partie du secteur du développement et humanitaire mondial, World Renew reconnaît son devoir de prendre soin de tous les gens avec qui nous travaillons. Nous nous engageons à créer des lieux de travail sécuritaires et respectueux et des programmes qui favorisent l'égalité des sexes et sont exempts de violence sexiste, en nous occupant, entre autres, de tout abus de pouvoir et en y répondant, en demandant des comptes aux gens et en protégeant les vulnérables.

## 2. PORTÉE

La présente politique s'applique à tout travail effectué ou financé par World

<sup>1</sup> Éphésiens 5 : 8-11, la Bible, Nouvelle Édition de Genève (NÉG)

Renew n'importe où dans le monde et elle s'applique à tout le personnel de World Renew et de ses partenaires.

On sait que les incidents d'exploitation et d'abus sexuels se produisent dans des situations de rapports de force inégaux et de grande vulnérabilité. Pendant les crises humanitaires, les gens sont particulièrement vulnérables. Dans ces circonstances, les structures sociales et politiques conçues pour protéger les membres de la communauté sont souvent érodées et affaiblies. De plus, les travailleurs humanitaires ont des ressources et des pouvoirs considérables durant les crises, ce qui crée un environnement propice à l'occurrence de l'exploitation et des abus sexuels. Bien que certains aspects de la dynamique puissent être différents dans les contextes de développement, il y a un potentiel d'exploitation et d'abus sexuels partout où il existe des rapports de force inégaux, et la présente politique vise donc tous les programmes financés et mis en œuvre par World Renew et ses partenaires ainsi que le personnel de World Renew et celui de ses partenaires.

### 3. BUT

Cette politique a pour but de protéger chacun contre l'exploitation et les abus sexuels, y compris quiconque bénéficie des programmes de World Renew et de ses partenaires et (ou) participe à ces programmes, ainsi que les personnel et les bénévoles œuvrant pour World Renew et ses partenaires.

### 4. PRINCIPES

En 2002, le Comité permanent inter-organisations (organisme primaire pour la coordination inter-organisations de l'aide humanitaire) a mis sur pied un Groupe de travail sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels en crise humanitaire. Un des résultats clés de ce Groupe de travail était la création de six principes fondamentaux en rapport avec l'exploitation et les abus sexuels. Cette politique est basée sur ces principes :

- i. L'exploitation et les abus sexuels par des travailleurs humanitaires constituent des actes sérieux d'inconduite et, en conséquence, sont des motifs de licenciement.
- ii. Les activités sexuelles avec des enfants (personnes âgées de moins de 18 ans) sont interdites, quel que soit l'âge de majorité ou l'âge local de consentement. La croyance erronée concernant l'âge d'un enfant n'est pas une excuse valide.
- iii. L'échange d'argent, d'emploi, de biens ou de services contre des services sexuels, y compris les faveurs sexuelles ou autres formes de comportement humiliant, dégradant ou exploiteur est interdit. Cela comprend l'échange d'assistance destinée aux bénéficiaires.

- iv. Les relations sexuelles entre les travailleurs humanitaires et les bénéficiaires sont fortement découragées parce qu'elles sont basées sur une dynamique de forces intrinsèquement inégales. Ces relations sapent la crédibilité et l'intégrité du travail d'aide humanitaire.
- v. Lorsqu'un travailleur humanitaire développe des soupçons concernant l'exploitation ou les abus sexuels par un collègue, que ce soit au sein du même organisme ou non, il doit faire report de ces soupçons au moyen des mécanismes de transmission de rapports établis à l'organisme.
- vi. Les travailleurs humanitaires sont obligés à créer et à maintenir un environnement qui empêche l'exploitation et les abus sexuels et favorise la mise en œuvre de leur code de conduite. Les gestionnaires à tous les niveaux ont des responsabilités particulières d'appuyer et de développer des systèmes qui maintiennent cet environnement.

## 5. POLITIQUE<sup>2</sup>

### 5.1 Principe de tolérance zéro

World Renew applique le principe de tolérance zéro à tout incident d'exploitation ou d'abus sexuels par quiconque participe à son travail, y compris, entre autres, le personnel de World Renew, y compris les bénévoles, les experts-conseils, les participants aux visites de terrain, les entrepreneurs et les travailleurs sur le terrain, et ses partenaires.

### 5.2 Politiques, procédures et Codes de conduite connexes

Cette politique complète, mais ne remplace pas, les publications suivantes de World Renew : les Codes de Conduite, la Politique de la Préservation de L'Enfance, la Politique relative aux Codes de Conduite, la Politique de la Sécurité des Adultes Vulnérables et la Politique en Matière de Plaintes de World Renew. World Renew s'engage à garder ces politiques à jour et à veiller à ce que le personnel de World Renew et celui de ses partenaires soient conscients du contenu de ces politiques et soient appuyés dans leur mise en œuvre. S'il y a lieu, des procédures et des notes de guidage s'y rattachant sont fournies pour clarifier la mise en œuvre de ces politiques.

Tous les membres du personnel et bénévoles de World Renew et ceux de ses partenaires sont tenus de signer le Code de Conduite et le Code de Conduite pour la Préservation de L'Enfance de World Renew.

---

<sup>2</sup> Les éléments essentiels de cette politique sont basés sur la politique "Prevention of Sexual Exploitation and Abuse" (2018) de la Banque de Céréales Vivrières du Canada (CFGB)

### 5.3 Obligation de faire rapport sur les incidents

World Renew et ses partenaires veilleront à ce que tous les membres du personnel et bénévoles acceptent et comprennent leurs responsabilités et obligations de signaler toutes formes de comportement inapproprié, même s'ils ne sont pas eux-mêmes la cible de ce comportement.

### 5.4 Mécanisme de traitement des plaintes et procédures d'enquête

En conformité avec la Politique en matière de Plaintes de World Renew, World Renew et ses partenaires veilleront à ce que des mécanismes de traitement des plaintes confidentiels et des procédures et processus d'enquête connexes soient en place pour protéger et appuyer les survivants. Tout processus d'enquête doit permettre de s'assurer que :

- i. l'enquêteur est compétent et impartial;
- ii. l'enquêteur détermine les circonstances et les faits faisant l'objet de l'allégation et tire des conclusions quant à la présence d'évidence qui prouve ou réfute l'allégation;
- iii. Lorsqu'une plainte est étayée, les mesures de suivi doivent être définies et être exécutées.

### 5.5 Protection de l'informateur

World Renew et ses partenaires chercheront à protéger l'informateur en tout temps à l'intérieur des mécanismes utilisés pour faire rapport de l'inconduite sexuelle comme suit :

- i. en établissant des systèmes de transmission de rapports clairs, transparents et accessibles en conformité avec la Politique en matière de Plaintes de World Renew;
- ii. en maintenant, si la loi le permet, la confidentialité pour les informateurs et les dénonciateurs;
- iii. en assurant l'absence de représailles ou de punition à l'endroit des personnes et communautés déposant les rapports.

### 5.6 Attentes et soutien des partenaires de World Renew

World Renew informera ses partenaires de ses attentes quant à la prévention de l'exploitation et des abus sexuels et à l'intervention dans les incidences par la voie de ses ententes de partenariat et (ou) de projet.

World Renew soutiendra ses partenaires pour qu'elles prennent toutes les mesures appropriées pour empêcher l'exploitation et les abus sexuels tant commis que subis par son personnel et pour s'en occuper, y compris en

travaillant avec ses partenaires pour renforcer leur capacité afin de répondre aux engagements définis ici et dans les politiques connexes.

### 6. SUIVI ET RÉVISION

Cette politique sera examinée tous les 3 ans et révisée pour incorporer toute leçon retenue au cours de sa mise en œuvre ou en cas de changements significatifs du contexte.

### 7. TERMES CLÉS ET DÉFINITIONS<sup>3</sup>

*Abus* : Dans cette politique, le terme « abus » comprend l'abus sexuel, physique et émotionnel, la négligence et l'exploitation.

*Abus de pouvoir*: Tout comportement abusif d'une personne dans une position d'autorité et de confiance à l'encontre de quelqu'un dans une position de vulnérabilité et (ou) de dépendance.

*Abus sexuel* : Toute atteinte sexuelle commise avec force, contrainte ou la faveur d'un rapport inégal, la menace d'une telle atteinte constituant aussi l'abus sexuel (Circulaire du Secrétaire Général des Nations-Unies 2003/13, 9 octobre 2003; Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels).

*Adulte vulnérable* : Toute personne âgée d'au moins 18 ans, et qui, en outre :

- a. a besoin de soins ou de soutien particuliers, ou a des besoins spéciaux ; par conséquent, des abus peuvent se produire lorsqu'elle est maltraitée, négligée ou lésée par une autre personne qui occupe une position de confiance ; ou bien
- b. dépend d'autrui pour la fourniture des services de base à cause du contexte (p. ex. dans un camp de réfugiés ou à titre de bénéficiaire d'approvisionnements de secours ou dans un pays étranger/une localité étrangère) et risque d'être vulnérable à l'exploitation ou aux abus à cause de son statut ou manque de pouvoir/maîtrise ; ou encore
- c. l'adulte est dans une relation (sociale ou de travail) ou en contact avec un autre adulte qui cherche à abuser de sa position d'autorité ou de confiance pour le maîtriser ou manipuler ou user de coercition ou exercer sa domination sur lui.

*Approche axée sur le survivant* : Approche qui crée un environnement de soutien

<sup>3</sup> World Renew s'engage à respecter ses obligations statutaires et légales applicables. Par conséquent, les définitions, termes ou concepts utilisés dans la présente politique ne sont donnés qu'à titre documentaire. Le cas échéant, les définitions applicables d'État, provinciales ou fédérales mandatées par la juridiction appropriée où un employé travaille, ont préséance et/ou remplacent les définitions données ici.

dans lequel les droits et désirs du survivant sont respectés, sa sécurité, assurée, et il est traité avec dignité et respect. Une approche axée sur le survivant est fondée sur les principes directeurs suivants :

- Sécurité : La sécurité du survivant et de ses enfants est la principale considération.
- Confidentialité : Les survivants ont le droit de choisir à qui ils veulent ou non raconter leur histoire, s'il y a lieu.
- Respect : Toutes les mesures prises devraient être guidées par le respect des choix, des désirs, des droits et de la dignité du survivant. Le rôle des aides consiste à favoriser la convalescence et à fournir les ressources pour aider le survivant.
- Non-discrimination : Les survivants devraient recevoir un traitement égal et équitable, quels que soient leurs âge, sexe, race, religion, nationalité, ethnie, orientation sexuelle ou toute autre caractéristique protégée par la loi.<sup>4</sup>

*Enfant* : Personne âgée de moins de 18 ans (selon la définition de la Convention internationale des droits de l'enfant).

*Enquête* : Processus systématique au moyen duquel de l'information est recueillie afin de prouver ou de réfuter toute allégation.

*Exploitation sexuelle* : Fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris, mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, sociale ou politique (Circulaire du Secrétaire Général des Nations-Unies, 9 octobre 2003). Dans ces situations, la victime potentielle croit qu'elle n'a pas d'autre choix que de se soumettre; il ne s'agit pas de consentement, il s'agit d'exploitation. Voici quelques exemples :

- Un travailleur humanitaire/du développement qui exige (ou accepte) des services sexuels en échange d'assistance matérielle, de faveurs ou de privilèges
- Un enseignant qui insiste sur (ou accepte) des services sexuels en échange d'une note de passage ou de l'admission à un cours
- Un meneur de réfugiés qui exige (ou accepte) des services sexuels en échange de faveurs ou de privilèges
- Un agent de sécurité qui insiste sur (ou accepte) des services sexuels en échange d'un passage sûr
- Un automobiliste qui exige (ou accepte) des rapports sexuels pour offrir à une personne femelle une place dans son véhicule

*Harcèlement sexuel* : Chaque avance sexuelle, commentaire, demande

<sup>4</sup> Version anglaise de la définition empruntée à Managing Gender-Based Violence Programmes in Emergencies, E-Learning Companion Guide, de l'UNFPA

sexuelle explicite ou implicite, attouchement, blague, geste ou toute autre communication ou conduite de nature sexuelle non désirés, qu'ils soient verbaux, écrits ou visuels, par toute personne à l'endroit d'une autre personne dans le cadre du travail. Le harcèlement sexuel peut viser des membres du même sexe ou du sexe opposé et comprend le harcèlement basé sur l'orientation sexuelle ou l'identité du genre. Le harcèlement sexuel peut se produire entre deux ou plusieurs personnes, ou entre un employé et un bénéficiaire, quelles que soient leurs relations de travail.

*Partenaire* : Organisation avec laquelle World Renew conclut des ententes de partenariat afin de collaborer à un projet selon un commun accord.

*Plainte* : Grief particulier de quiconque a été touché de façon négative par le travail de World Renew ou d'une partenaire, ou qui considère que World Renew a manqué à un engagement énoncé ou a enfreint une politique de World Renew. Cela comprend le comportement du personnel par rapport aux Codes de conduite de World Renew. World Renew traitera les plaintes d'une manière équitable, appropriée et opportune. Les plaintes exigent une réponse.

*Personnel de World Renew* : Tous les membres du personnel de World Renew, y compris les bénévoles, les experts-conseils, les participants aux visites de terrain, les entrepreneurs et les travailleurs sur le terrain.

*Survivant ou victime* : Personne qui est ou a été exploitée ou abusée sexuellement. Le terme survivant implique la force, la résilience et la capacité à survivre (BSO/HAP).